



Petit guide de l'amapien

mars 2018

Amap' Zule

hébergé par le **CPIE**

(face à la jardinerie)

CHAMPENOUX

C O N S O M M E R A U T R E M E N T.....

Qu'est-ce qu'une AMAP ?

C'est une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne. Elle regroupe des consommateurs (consomm'acteurs ou amapiens) et des producteurs (éleveurs, maraîchers...) qui tissent un lien direct et équitable entre eux pour favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement et locale.

Cela contribue à maintenir des terres fertiles près de chez nous.

Les produits sont-ils BIO ?

Tous les producteurs sont dans une démarche biologique certifiée AB ou en cours de certification.

Le maraîcher utilise des auxiliaires pour lutter contre les parasites. Les engrais sont organiques et le travail respecte le sol et les équilibres biologiques naturels. Les producteurs de viande et de volaille n'utilisent aucun produit chimique, les boulangers utilisent des produits bio locaux et du levain naturel...

En découle une production saine et riche en apports nutritionnels.

Les amapiens prennent-ils tous les mêmes produits ?

Non, ils signent des contrats avec les producteurs de leur choix. Seul les paniers de légumes sont composés des mêmes produits. Pour les autres contrats, les amapiens choisissent le type de produit (morceaux de viande, types de pain, type de bière...)

Pour chaque contrat, une quantité minimum doit être commandée.

Où et comment se passe la livraison ?

Chacun vient chercher son (ou ses) panier (s) au local du CPIE à Champenoux entre 19heures et 20 heures. Pendant la trêve hivernale (janvier-avril), il n'y a pas de légumes .

L'accueil y est assuré par un bénévole de permanence ; chaque semaine, cet amapien, inscrit au préalable sur un tableau affiché, aide à la mise en place de la salle et au nettoyage en fin de distribution ; il garde la clé du local jusqu'à la semaine suivante.

Les producteurs sont la plupart du temps présents pendant les distributions, ce qui permet des échanges fréquents et une grande transparence sur les modes de production.

Comment s'effectue le paiement ?

Le producteur reçoit lors de la signature du contrat, le règlement (en 1 ou plusieurs chèques). Par ce système les fermiers ont une garantie de revenu et l'assurance de l'écoulement de leur production. C'est un système hors économie de marché où le prix du panier est déterminé par les coûts de production et les charges. Les prix sont fixes et équitables comme précisé sur le contrat annuel. Ils peuvent être revus chaque année au moment de l'Assemblée Générale.

..... L O C A L E M E N T

Quels sont mes engagements en tant qu'adhérent ?

- L'amapien effectue en début de période le paiement de ses paniers
- Par son engagement solidaire, l'amapien partage avec les fermiers les risques dus aux aléas naturels (météorologiques, ravageurs) sur les cultures.
- L'amapien doit comprendre que la valeur contractuelle de son panier correspond à une valeur moyenne sur la saison (périodes de plus faible production en début et fin de saison compensées par les périodes de forte production). Des coups de main peuvent être donnés aux producteurs, selon leurs besoins, sur la base du volontariat.
- Il s'assure que son panier sera pris par une autre personne en cas d'empêchement. Dans le cas contraire, le panier sera partagé par les amapiens présents en fin de distribution
- L'amapien, adhérent à l'association AMAP'ZULE, participe à l'Assemblée Générale Annuelle ou se fait représenter.

Quels sont les engagements du producteur ?

- Les producteurs doivent livrer des produits bio, de qualité, frais, de saison et diversifiés issus de leurs fermes.
- Ils doivent être transparents sur le mode de fixation des prix et sur leurs méthodes de travail et sur l'évolution des cultures.
- Ils sont présents, dans la mesure du possible lors des distributions.
- Ils accueillent les amapiens sur leur exploitation lors de visites organisées par l'AMAP'ZULE.

La « CHARTE DES AMAP », document fondateur et fédérateur de toutes les AMAP en France vous sera remis avant votre adhésion.

Quel est le montant de l'adhésion à l'association ?

10 euros par saison à régler à la Trésorière

Pour vous renseigner....

En Assemblée Générale, des référents sont élus : 1 par producteur. Ils doivent faire le lien avec eux : nouveaux contrats, réception des chèques, gestion des litiges, organisation des visites dans les fermes, organiser le réseau de solidarité si besoin. Un référent par type de produit, voir tableau.

Composition actuelle du bureau de l'Association

Présidente : Christine Dumay
Trésorière : Annie Pierrot
Secrétaires : Adoum Djibrine et Delphine Greco
Bureau : Mireille Picardat, Marc Buée, Damien Serrate, Christophe Bailly, Eve Bonnard

PRODUITS. PRODUCTEURS. REFERENTS. PERIODICITE

Livraisons	produits	producteur	réfèrent	tarif
Chaque semaine avril- janvier	Légumes	Ubaldo Busceni Velaine sous Amance	C Dumay 0686872024	1 petit panier = 9 euros
Chaque semaine	Pain au levain	Un pain de côté Lay saint christophe	A Pierrot 0768347500	Tarifs différents minimum 1kg/semaine
Tous les mois	Poulets Oeufs	Anne Ney Manonviller	D Greco 0684189302	Poulet de 1.9kg environ 10,50€/kg 6oeufs = 2,10
2Fois par an:mai et novembre	Boeuf et veau	Ferme d'Alteville Tarquimpol	Adoum Djibrine 0616147626	Boeuf 13€/kg Veau : 15€
Tous les 2 mois	Jus de fruits Moutarde	Edouard Rodrigues Amance	C Dumay	De3 à 5 €/l
4fois/an Octobre, décembre, mars et juin	Bière La Chaouette	Laurent Kobler Saizerais	D Serrate 0627949063	Par carton 21€ pour 6* 75cl ou 15€ pour 8*33cl